

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 02 JUIIN 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD, Jérôme, DURAND Béatrice, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, BONNARDEL Vincent, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, P ARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier, GRAS Denis, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, ROUX Sandrine.

Absents excusés : LAINE Marie-Cécile donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, LEJEUNE Audrey donne pouvoir à BONNAFFOUX Sébastien, DHORNE Anne donne pouvoir à AUDIER Marc, LEFEVRE Nathalie donne pouvoir à Olivier LEFRANCOIS, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, BERENGUEL Victor donne pouvoir à ROUX Sandrine

Absent :

GALDI Marc absent

RAPPORT N° 2026/144 : Demande de subvention pour aménagement du tronçon secteur Charges Chanteloube

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma cyclable à l'échelle de Serre-Ponçon approuvé en 2017 et sa mise à jour approuvée en 2022 ;

Vu la convention de financement EJ n°2104576174 du 19 décembre 2024, relative à la mise en œuvre du schéma cyclable de la communauté de communes, dans le cadre de l'appel à projets « Territoires cyclables 2023 », attribuant à la Communauté de Communes une subvention à hauteur de 50 % de la dépense éligible de 510 000 € HT ;

Vu la délibération n°2026/91 en date du 07 avril 2026 portant sur la délégation du Conseil communautaire à la Présidente notamment le point 8 ;

Considérant que l'aménagement du tronçon Charges– Chanteloube s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma cyclable intercommunal et répond à un enjeu de sécurisation et de structuration des déplacements, notamment en direction des pôles d'activités économiques et touristiques de la baie de Chanteloube ;

Considérant qu'un co-financement complémentaire du Conseil Départemental dans le cadre du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables (SDAC) est possible à hauteur de 30% ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessous :

PHASE	Dépenses		Recettes		
1	Travaux	254 450 €	AAP Territoire cyclable	127 225 €	50%
			CD 05	76 335 €	30 %
			Autofinancement	50 890 €	20 %
	TOTAL		TOTAL		100%
2	Travaux	255 550 €	AAP Territoire cyclable	127 775 €	50%
			CD 05	76 665 €	30 %
			Autofinancement	51 110 €	20 %
	TOTAL		TOTAL		100%

- **DE DEPOSER** la demande de subvention afférente auprès du Conseil Départemental 05 ;
- **DE SIGNER** tous les documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN

La Présidente,

Chantal EYMEOUD

